

PROSTITUTION EN MODE MINEUR

Tous les ans, plusieurs milliers d'enfants et d'adolescents échangent leurs corps contre de l'argent en France. Multiforme, entourée de silence et parfois de déni, la prostitution des mineurs est mouvante et insondable.

Il y a eu Zahia et les footballeurs, Ruby et le président du conseil italien, Léa, dans *Jeune & Jolie*, et ses clients. Ou bien encore le site *SugarDaddy*, qui propose à des jeunes femmes de rencontrer des hommes un peu, beaucoup, plus vieux et plus riches qu'elles. Dans tous ces cas, la prostitution flirte avec la jeunesse, voire la minorité. Mais au-delà de ces jeunes femmes, réelles ou imaginaires, qui sont dans la lumière, la prostitution des mineurs se pratique plus discrètement en France, dans la rue ou en privé, occasionnellement ou à plein temps.

3 000, 5 000, 8 000 ? Difficile de s'appuyer sur une donnée, un chiffre, pour déceler l'ampleur du phénomène. « *On aborde ici le fond du problème. La question n'est pas posée, pas reconnue.* » Martine Costes Peplinski est responsable de l'organisme Metanoya, qui réalise des formations sur la prostitution des mineurs auprès de travailleurs sociaux. Elle estime qu'ils sont trop peu préparés sur le sujet. « *Cela ne fait pas partie de la formation initiale, il faut se spécialiser. Du coup, ils ont du mal à aborder cette question avec les jeunes. Ils ont peur de les voir fuir et ne plus jamais revenir. Même les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse n'abordent pas ce problème.* »

Pour Adrienne O'Deye, chercheuse au cabinet Anthropos et co-auteure d'un rapport sur le sujet, il y a un « *déni* », pas de « *prise en compte institutionnelle.* » Aucune structure spécifique n'existe, et les prostitués mineurs se retrouvent entre deux réseaux : la protection de l'enfance et les associations de lutte contre la prostitution. Pour la socio-démographe, le serpent se mord la queue : « *il n'y a pas de comptage, pas de prise en compte, ce qui entraîne une invisibilité.* » Et de conclure : « *si on attend d'avoir des chiffres, rien ne se fera. Il vaut mieux partir d'une prise de conscience plus qualitative.* »

“No man's land”

Plus encore que la prostitution adulte, celle des enfants est insaisissable, discrète, mouvante. Difficile d'estimer l'âge de cette jeune fille, qui attend près du métro Belleville, à Paris, et ne parle pas français. Ou de ce garçon, qui file, les mains dans les poches, près de la gare du Nord. Pour Adrienne O'Deye, « *les jeunes mineurs isolés sont seuls et se retrouvent dans une précarité extrême. Ils sont très exposés au risque de prostitution, parce qu'ils n'ont pas trop le choix. Ils pratiquent une prostitution de subsistance. Ces jeunes-là sont dans un no man's land : on ne les voit pas, personne ne les protège.* » Pourtant, les associations qui vont à la rencontre des prostitués constatent que ces comportements ont parfois lieu aux yeux de tous.

« *À la Gare du Nord, il y a toute une partie du parvis qui est dédiée à cela en plein jour,* raconte Guillaume Lardanchet, président de “Hors la rue”. *On ne les voit pas forcément entrer en contact, mais à un moment, on peut observer un jeune garçon qui suit un autre homme.* »

Les services de l'Etat font-ils pour autant preuve d'un refoulement généralisé ? Au quatrième étage de l'Hôtel de police de Paris, les 70 enquêteurs de la Brigade des mineurs croisent bien des prostitués. Dans son bureau donnant sur la Seine, Wilfrid Fremont, le chef-adjoint de la Brigade, reconnaît d'emblée la difficulté de ces dossiers. « *On ne sait pas quelle est la part réelle et la part fantasmée* », estime le policier, qui souligne la dimension protéiforme de la prostitution des mineurs : réseaux dans lesquelles elle n'est « *qu'une des facettes pour gagner de l'argent* », groupes de jeunes

étrangers qui gravitent autour des lieux d'échange homosexuel, ados fugueur qui font de "mauvaises rencontres".

Wilfrid Fremond réfute l'existence d'un "tabou". « *En tout cas pour Paris et la petite couronne, on ne met pas sous le tapis des affaires où des faits de ce type sont avérés, assure-t-il. En revanche, toutes les affaires ne sont pas portées à notre connaissance car il y a souvent une omerta entre les jeunes. En général, dès que c'est porté à la connaissance d'un adulte, l'affaire éclate.* » Très peu de cas sont signalés, et tous les jeunes ne sont pas enclins à rester auprès de la police. Depuis qu'il a rejoint la Brigade de protection des mineurs, Wilfrid Fremond peut compter ces affaires sur les doigts d'une main. La psychologue de la Brigade, Ariane Reichert, est en place depuis dix ans. Et se rappelle seulement de *"trois ou quatre affaires"*.

En s'intéressant au sujet, on découvre l'histoire de cette jeune fille de 14 ans, accueillie dans un centre parisien, droguée et vendue à d'autres hommes par son "copain" de 20 ans. Celle de ce garçon, dont un "client" régulier avait placé un porte-manteau à son nom chez lui. Celle d'une adolescente abusée par son oncle et qui en vient à se prostituer parce que, ainsi, elle a le sentiment de reprendre possession de son corps. Ou celle de cette jeune fille qui parle de "michetonnage", en planifiant de séduire à deux un homme avant de lui voler de l'argent. Mais la parole reste très difficile à prendre et le silence règne aussi chez les jeunes.

Sur internet, le mineur devient majeur

Des évolutions récentes accentuent encore l'opacité du phénomène. Sur internet, la prostitution peut se transformer en "massage", le mineur en majeur. La Brigade des mineurs a mis en place un service spécialisé sur l'investigation numérique. Les policiers reconnaissent que leurs responsables aimeraient bien qu'ils dénichent plus de jeunes mineurs proposant sur ces sites des services sexuels en échanges d'argent. Mais peu de signalements aboutissent : la dernière grande affaire remonte « *à bientôt dix ans* ». « *Pour pouvoir s'inscrire sur ces sites, on doit forcément déclarer que l'on a dix-huit ans, explique un enquêteur. De fait, il nous est alors impossible de coincer des mineurs. La seule possibilité serait que la personne atterrisse dans notre bureau et qu'on n'ait aucun doute sur le fait qu'elle ne soit pas majeure. Autant dire que ça n'arrive jamais.* »

Cette situation, Isabelle* l'a vécue. La jeune femme de 22 ans pratique la prostitution depuis bientôt cinq ans. Autant dire qu'elle a commencé avant d'atteindre sa majorité. « *J'avais 17 ans lors de ma première année d'université, se souvient-elle. J'ai rencontré une fille qui faisait de l'escorting. Mais j'ai très vite compris qu'elle ne se contentait pas simplement d'accompagner des hommes dans leur sorties.* » Sa nouvelle amie lui parle plusieurs fois de cette source d'argent facile. Alors la jeune femme se laisse tenter. Et même sans être majeure, elle n'a aucun mal à se lancer dans cette activité. « *Il existe de nombreux sites sur internet où on peut s'inscrire assez facilement. il suffit juste de mentir sur son âge.* » Elle assure que personne ne lui a jamais posé la question. « *Les hommes que je rencontrais ne me demandaient pas si j'avais vraiment 19 ans. Si certains ont eu des doutes, ça ne les a jamais empêchés.* »

Mais le web et la rue ne sont pas les seuls lieux où les mineurs se prostituent. Dans les établissements scolaires aussi, la prostitution existe. C'est un des sujets qui préoccupent Armelle Lebigot Macaux, présidente de l'Association Contre la Prostitution des Enfants (ACPE). La main posée sur des journaux de sensibilisation destinés aux collégiens, juste avant une réunion visant à élaborer un document pédagogique pour les professeurs, celle qui dans une autre vie concevait des publicités pour les enfants reçoit dans les bureaux de l'association. Et tire la sonnette d'alarme.

« *Un père nous a dernièrement raconté que sa fille lui avait dit le plus naturellement du monde qu'elle pratiquait des fellations dans les toilettes pour se faire un*

peu plus d'argent de poche », assure Armelle Lebigot Macaux. Selon un sondage commandé par l'ACPE auprès d'OpinionWay, 25 % des adultes se disent au courant qu'il existe des actes de prostitution dans les toilettes des établissements scolaires. Des propos appuyés par une professeure de l'Yonne qui travaille régulièrement avec l'association : « Ce n'est pas une légende urbaine, on est confronté à des cas ». Mais, encore une fois, « il s'agit d'un sujet brûlant dont personne ne veut se saisir. » Hélène de Ruggy, secrétaire générale de l'Amicale du Nid, confirme. Elle décrit des « cas de fellation contre un téléphone portable, une jeune fille forcée à se prêter à un viol collectif par d'autres, qui en ont tiré de l'argent, des jeunes piégés sur internet en train de faire un strip-tease, dont la vidéo devient une arme pour les forcer à se prostituer. »

Et dans ces situations, on est souvent bien loin de ce que la présidente de l'ACPE nomme « *les milieux affamés* ». Selon elle, le fantasme de l'argent facile toucherait même plus facilement les « *milieux bourgeois ou la culture de l'argent est là et où les enfants se disent qu'ils vont avoir ce qu'ils veulent de cette façon.* » Ariane Reichert se souvient d'avoir participé à la gestion d'une affaire de ce type lors de ses débuts à la Brigade des mineurs. « *La jeune fille s'est retrouvée à se prostituer avec comme motivation celle de s'acheter des fringues.* »

Prostitution qui ne dit pas son nom

Parmi les adultes qui s'occupent de ces très jeunes prostitués, certains pointent « *l'hyper-sexualisation* » de la société. « *Le premier baiser est devenu l'équivalent de la première fellation, à 12-13 ans. On assiste à des reproductions complètes de scènes pornographiques* », souligne Wilfried Fremond, avant d'ajouter : « *Il y a un passage extrêmement rapide de l'enfance à l'adolescence, et un déplacement du lycée au collège.* » Pour faire face à cette évolution, le chef-adjoint estime que ça n'est pas la répression qui pêche, mais la prévention. « *Il y a une méconnaissance de la mise en danger* », assure-t-il.

Adrienne O'Deye avait abordé la prostitution dans les établissements scolaires en quelques lignes dans son rapport de 2006, mais elle estime que cela s'est développé. « *Au lycée, c'est une prostitution qui n'est pas vécue comme telle, pas nommée comme telle.* » Et dans tous ces cas, la prostitution laisse des traces chez ces adultes en devenir. « *Une fois qu'on rentre dans un système d'échange, il y a toujours un risque quant au rapport au corps* », estime-t-elle. Ariane Reichert complète : « *avoir un rapport à l'argent basé sur la marchandisation de son corps peut devenir traumatique.* »

Des propos qu'Isabelle* tient à nuancer. « *C'est certain que ce n'est pas un métier comme les autres et qui a des incidences sur ma vie privée. J'ai beaucoup de mal à construire une relation stable avec un homme et j'ai arrêté de croire à la fidélité.* » Malgré tout, la jeune femme jure qu'elle ne trouve pas dégradant de gagner de l'argent grâce à son corps. « *Mais c'est un choix que j'ai fait et qui me convient, du moins pour l'instant. Je ne crois pas que la majorité des filles qui se retrouve à se prostituer à dix-sept ans ait eu l'opportunité de faire ce choix* », nuance-t-elle. Comme si celle qui assume de vendre son corps se refusait à être la représentante des milliers de jeunes qui prennent cette route dans l'ombre et n'en parlent jamais.

*le prénom a été changé

**Anne Lec'hvien
et Julien Molla**

ENCADRE 1 : Prostitution des mineurs, que dit la loi ?

Aussi connue comme « *l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales* » (ESEC), la prostitution des mineurs a été définie en 1996 à Stockholm lors du Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Il s'agit donc de « *l'utilisation d'un mineur à des fins sexuelles, en échange d'argent ou de services en nature récompensant le mineur lui-même, un intermédiaire ou agent ainsi que toute autre personne profitant de ce commerce.* » L'ESEC est à distinguer de la pédophilie en ce que le mineur est ici vu comme un objet sexuel marchand. En France, la loi du 4 mars 2002 est claire : « *la prostitution des mineurs est interdite sur tout le territoire de la République* ». Cette loi institue un nouveau délit de recours à la prostitution de mineurs, punissable de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende, 5 ans et 75 000 euros d'amende lorsque la mise en relation s'est faite via l'utilisation d'un réseau de communication. Des peines qui peuvent être portées à 7 ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende lorsqu'il s'agit d'un mineur de 15 ans

ENCADRE 2 : Frontières troubles

Il est difficile de qualifier certaines pratiques de prostitution. Dernièrement, la Brigade de protection des mineurs a enquêté sur le cas d'un jeune garçon de 14 ans. Après avoir fugué, parce que ses parents n'acceptaient pas son homosexualité, l'adolescent enchaîne les rencontres avec les actes sexuels. Lors de la première, un homme lui donne 15 euros une fois l'acte terminé. Ensuite, selon les cas, il récupère de l'argent après avoir couché. Mais le qualificatif de prostitution n'a pas été retenu. « *Il n'a jamais fixé clairement de tarif avant le passage à l'acte* », explique Wilfrid Fremond. Pourtant, lorsque l'on pose la question à Ariane Reichert, la psychologue de la Brigade, elle reconnaît que « *le schéma de prostitution est là même s'il n'y a pas de prostitution au niveau du qualificatif.* »